

Présents : Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Valérie JUILLARD, Madame Huguette TOURAILLE, Monsieur Alain COUDERC, Monsieur René GERVAIS, Madame Bernadette SEINCE, Monsieur Dominique CHAVINIER

Excusés : Madame Annie JOUVE, Monsieur Alexandre FORESTIER, Monsieur PICARD Jérôme

Procuration : Madame Annie JOUVE à Madame Bernadette SEINCE

Monsieur Alexandre FORESTIER à Monsieur Alain COUDERC

Monsieur PICARD Jérôme à Monsieur Fabrice MEUNIER

Absents :

Secrétaire(s) de la séance : Huguette TOURAILLE

DM - Budget Assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 101	Installat°, matériel et outillage techni	5700.00	
2315 - 102	Installat°, matériel et outillage techni	-5700.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DM - Budget Commune - FPIC

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	1838.00	
022	Dépenses imprévues	1115.00	
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.		2953.00
TOTAL :		2953.00	2953.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DM - Budget Commune - Acquisition

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-5500.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	5500.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111 - 71	Terrains nus	-23500.00	
2313 - 13	Constructions	23500.00	
2313 - 13	Constructions	5500.00	
2313 - 13	Constructions	20000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		5500.00
10251 (041)	Dons et legs en capital		20000.00
TOTAL :		25500.00	25500.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Facture SIDRE Assainissement

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de payer la facture du SIDRE du Font Marilhou concernant le nouveau branchement de la station d'épuration au bourg pour un montant de 141.00 € HT en l'imputant en section d'investissement du budget assainissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à régler la facture.

Facture SIDRE Commune

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de payer la facture du SIDRE du Font Marilhou concernant l'installation d'un nouveau regard pour le compteur d'eau au camping pour un montant de 196.00 € HT en l'imputant en section d'investissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à régler la facture.

Avis sur le projet de mutualisation des services entre la CCSA et ses Communes Membres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le projet de mutualisation des services entre la Communauté de Communes et ses Communes membres. La loi du 16 décembre 2010 prévoit que dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un schéma de mutualisation des services doit être élaboré.

La préparation de ce document a été confiée à une étudiante en master 2 Dynamique Territoriale et Aménagement Rural dans le cadre d'un stage rémunéré d'une durée de cinq mois.

Le projet de schéma proposé par la CCSA est le fruit d'un travail participatif et collaboratif qui a été engagé en avril 2015.

Les objectifs prioritaires de mutualisation inscrits dans le schéma sont :

- Étendre la gamme de services rendus à la population,
- Améliorer la qualité et l'efficacité des services,
- Éviter les doublons et faire des économies dans un contexte de diminution des dotations de l'État,
- Garder des services de proximité,
- Développer et formaliser les pratiques de mutualisation existantes,
- Inscription dans le projet de territoire,
- Prise en compte de Beaulieu et Lanobre dans le processus de création.

Il convient aujourd'hui que les Communes donnent leur avis sur ce document afin que la Communauté de Communes Sumène Artense puisse adopter ce schéma.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de donner un avis favorable sur le projet de Schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes Sumène Artense.

Economie d'énergie Bourg et Villages

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 6 515.89 € HT.

La commune effectuera un versement du fonds de concours de 50 % du montant HT de l'opération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

Acquisition terrain au bourg

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les négociations pour l'acquisition du terrain situé au bourg au prix de 5 000.00 €, frais de notaire et de géomètre à charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de valider l'achat du terrain.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide l'acquisition du terrain.

Agenda d'accessibilité programmée

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, l'obligation de déposer un agenda d'accessibilité programmée et retrace les différentes étapes de rédaction.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de présenter son agenda d'accessibilité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à déposer l'agenda d'accessibilité programmé.

Questions diverses

Installation de tôles bascule de Cheyssac

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Couderc Alain en charge de la gestion de la bascule à bestiaux. Monsieur Couderc Alain explique que les usagers de la bascule (agriculteurs et marchands) ont du mal à faire rentrer les bêtes dans cette dernière. Afin de remédier au problème, il pourrait être fixé des tôles galvanisées sur les barrières.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider un devis de 567.00 € H.T.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide le devis et autorise Monsieur le Maire à régler la facture en l'imputant en section d'investissement.

Projet de schéma de coopération intercommunale du Cantal

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le projet de schéma de coopération intercommunal du Cantal présenté lors de la commission départementale de coopération intercommunale le 28 septembre 2015 par le Préfet du Cantal.

Plan d'aménagement du bourg

Monsieur le Maire remet au conseil municipal les esquisses étudiées lors de la réunion du 25 septembre 2015. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à la prochaine réunion de travail le vendredi 16 octobre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

La Secrétaire,

Huguette TOURAILLE